

AUTORISATION DE REPRÉSENTATION

Lors de l'inscription à l'assemblée générale :

- le représentant d'un particulier - conjoint(e) ou son enfant majeur - devra fournir l'autorisation
- le représentant d'une entreprise devra fournir l'autorisation

Une pièce d'identité pourrait être exigée en cas de doute.

AUTORISATION

dans le cas d'un particulier membre de Cooptel

(selon la Loi sur les coopératives, article 69)

Je soussigné(e), étant membre de Cooptel, constitue et nomme _____ mon(ma) représentant(e) pour assister, voter et autrement agir en mon nom lors de l'assemblée générale de Cooptel, devant être tenue le 11 mai 2021 et s'il y a lieu, à tout ajournement de celle-ci, pour les fins indiquées dans l'avis de convocation.

Lien avec le membre _____
(conjoint(e) ou enfant majeur)

Membre _____
(nom en lettres moulées)

Membre _____
(signature)

No de compte _____

AUTORISATION

dans le cas d'une entreprise membre de Cooptel

(selon la Loi sur les coopératives, article 70)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

de _____ ayant le numéro de compte _____ tenue le _____ 2021.
(nom de l'entreprise)

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que _____
(nom de l'entreprise)

soit représenté(e) par _____ à l'assemblée générale de Cooptel qui sera tenue
(nom du représentant)

le 11 mai 2021 et s'il y a lieu, tout ajournement de celle-ci, pour les fins indiquées dans l'avis de convocation.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE _____ 2021.

(signature du membre autorisé)

(titre)

(membre autorisé en lettres moulées)

